



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE PEISEY

---

### ENTRE

La commune de Peisey-Nancroix représentée par Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2023,

D'une part,

### ET

L'association des parents d'élèves de Peisey, représentée par sa Présidente, Charlotte THOMPSON,

D'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La commune de Peisey-Nancroix met à disposition de l'association des parents d'élèves de Peisey le personnel du centre de ski de fond pour assurer la vente d'objets tels que des sticks à lèvres et l'encaissement des recettes au bénéfice de l'association des parents d'élèves de Peisey, aux jours et heures d'ouverture du site nordique.

#### **ARTICLE 2 : Conditions**

L'association des parents d'élèves de Peisey est tenue de remettre un fond de caisse de 15 €. Cette caisse sera gérée par le personnel du site nordique en marge des opérations de recettes assurées par la commune.

#### **ARTICLE 3: Conditions financières**

La mise à disposition du personnel est consentie à titre gracieux par la commune de Peisey-Nancroix.

#### **ARTICLE 4 : Responsabilités**

Aucune responsabilité ne pourra être engagée à l'encontre de la commune de Peisey-Nancroix en cas de perte ou de vol de la recette ou des objets proposés à la vente pour le bénéfice de l'association des parents d'élèves de Peisey.

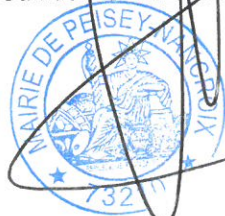
L'association des parents d'élèves de Peisey déclare avoir souscrit une assurance pour couvrir ces responsabilités.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est valable du 01.12.2022 au 30.04.2023.

Elle ne peut pas faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Peisey-Nancroix le 16/01/2023  
Guillaume VILLIBORD



La Présidente de l'association des parents  
d'élèves de Peisey,  
Charlotte THOMPSON